

## MAISON DU PATRIMOINE

3, Place Henri Vignioboul 44420 Piriac sur Mer - 02 40 15 59 71



 $courriel: patrimoine piriac@yahoo. fr-site\ internet: www.patrimoine piriac. fr$ 

## DICTEE DU PATRIMOINE

## Modalités de participation

- Article 1 : L'ACPPE, Maison du Patrimoine organise un jeu concours appelé Dictée du Patrimoine. Ce jeu a pour objectif de se distraire en s'instruisant sérieusement et s'instruire en se distrayant gaiement.
- Article 2 : Les concurrents sont acceptés à partir de l'âge de 11 ans.
- Article 3: L'inscription au jeu est gratuite pour :
  - les adhérents à l'ACPPE / Maison du Patrimoine
  - les membres de la Bibliothèque pour Tous de Piriac sur Mer
  - les enfants et ados (11 ans à 17 ans)

Un droit de participation de 2€ par personne est demandé pour tout autre candidat.

- Article 4 : Différents lots et prix récompenseront les meilleurs de chaque catégorie ; l'organisateur s'engage à essayer de fournir un lot à chaque participant.
- Article 4 : Bien que l'objectif soit de participer et de jouer, les candidats sont répartis en 4 catégories :
  - catégorie JEUNES : personnes âgées de 11 à 16 ans
  - catégorie PROFESSIONNELS : personnes dont la profession est en relation étroite avec
  - la langue française :  $\Rightarrow$  Enseignants / Professeurs toutes spécialités confondues
  - ⇒ Journalistes / Rédacteurs / Reporters / Traducteurs

     Catégorie CHAMPIONS : personnes ayant été lauréates des Dicos d'or de Bernard

    Pivot ou ayant remporté plusieurs dictées organisées en France depuis la fin des Dicos d'or.
  - catégorie AMATEURS : tout autre candidat.
  - En fonction du nombre de participants dans les catégorie Champions et Professionnels l'organisateur pourra regrouper les deux catégories en une seule.
- Article 5 : Les candidats juniors ne font qu'une partie du texte.
- Article 6 : Les ouvrages de référence pour l'orthographe sont « Le Petit Larousse Illustré », « Le Petit Robert », en leurs dernières éditions (les graphies prises en compte sont celles figurant en entrées des articles de ces dictionnaires.

  La ponctuation est dictée mais ne compte pas. En revanche les majuscules omises ou, au contraire, indiquées par erreur figurent au nombre des fautes décomptées
- Article 7 : La proclamation des résultats sera précédée au moment qui se révèlera le plus adéquat compte tenu du déroulement de l'après-midi, du corrigé détaillé, assorti d'anecdotes. Seuls les résultats des lauréats seront donnés publiquement. Les copies sont la propriété des organisateurs, elles ne seront en aucun cas remis aux participants (le fait de participer vaut ratification de ce point, entre autres).